

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt visant au conventionnement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) dans le cadre de la mise en place de la télétransmission avec interfaçage des logiciels métiers et achat d'équipements mobiles

A compter du 21/06/2021, le Conseil départemental de la Nièvre lance un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.) pour soutenir les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile dans la dématérialisation des données par la mise en place de nouvelles fonctionnalités d'échanges électroniques d'informations entre S.A.A.D. et le C.D.

Cet A.M.I. s'inscrit dans la Stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap 2021/2025, qui ambitionne notamment de « proposer des solutions innovantes et de proximité afin de promouvoir le soutien à domicile ».

Le présent AMI vise donc à accompagner, en complément de la mise en place de la télétransmission financée par d'autres crédits, l'interfaçage des logiciels métiers, l'achat d'équipements de téléphonie mobile et le déploiement d'actions de formation.

Les candidats qui souhaitent faire évoluer leur dispositif de télégestion vers la télétransmission, avec interfaçage des logiciels métiers visant la dématérialisation des données par la mise en place de nouvelles fonctionnalités d'échanges électroniques d'informations entre S.A.A.D. et C.D., ont jusqu'au **29 juillet 2021 à 17h00 pour déposer leurs dossiers.**

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, le soutien du Département portera sur un aspect

- **Financier** : l'enveloppe budgétaire est de **15 000 €** en dépenses d'investissement, destinée à financer jusqu'à trois projets dans la limite de 5 000 € par projet pour la création ou la mise à niveau de la télétransmission avec déploiement de la téléphonie mobile.

L'avis d'appel à manifestation d'intérêt, ses annexes sont disponibles et téléchargeables sur le site du Département (<https://nievre.fr>) ou sur demande auprès du service en charge de l'instruction : Service Établissements et Services PA/PH – Direction de l'autonomie (direction.autonomie@nievre.fr).

La presse est cordialement invitée à relayer cette information auprès de leurs médias respectifs.

Contacts :

Stéphane Jean-Baptiste / Directeur de cabinet du président / 06 71 64 72 94

Christine Vincent / Chargée de rédaction / 03 58 57 05 39